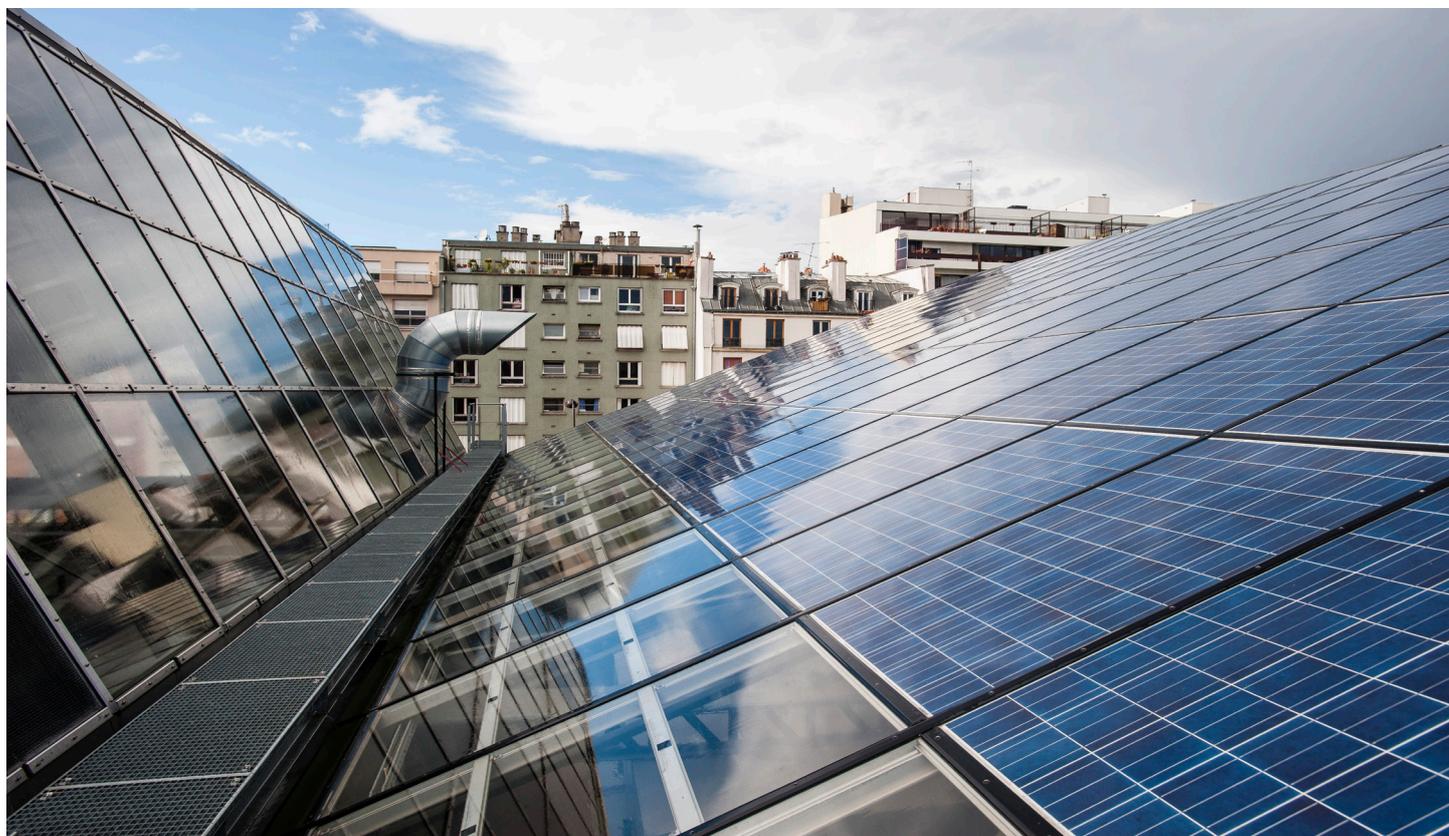




# **LA VILLE DE PARIS LANCE « ENERGICULTEURS », UN PROGRAMME AMBITIEUX DE Panneaux SOLAIRES SUR LES TOITS DES BÂTIMENTS PUBLICS**



© Mairie de Paris-Emilie Chaix

# LES CHIFFRES CLÉS

Les objectifs climatiques de la Ville de Paris toujours plus ambitieux ont poussé Paris à agir depuis plus de 15 ans. Consciente que l'ère des énergies fossiles n'était ni éternelle, ni souhaitable, la Ville a su anticiper.



Entre 2004 et 2020, la quantité d'énergie renouvelable consommée sur le territoire a doublé, passant de **10 %** à près de **22 %** de la consommation totale.



En 2020, environ **7%** de la consommation d'énergie du territoire, soit **2059 GWh**, étaient produits localement. Cette production se répartit entre différentes sources d'énergie (solaire, géothermie, hydrothermie, valorisation des déchets ...).



Environ **76 000 m<sup>2</sup>** de toitures sont équipées sur **500** installations. Le nombre d'installations a été multiplié par 6 depuis 2010.



L'APUR estime le potentiel solaire théorique, à Paris, à **1 500 GWh/an**. Le cadastre solaire fait ressortir **35 000** bâtiments bénéficiant d'un ensoleillement moyen supérieur à **800 kWh/m<sup>2</sup>**. Cela représente **114** hectares de toitures dont **37** de toitures terrasses.



Pour atteindre les objectifs de production d'ENR locales en 2030 (10%), la Ville doit atteindre **563 GWh**.

## «Energiculteurs» phase 1 en quelques chiffres :

**15** nouvelles installations solaires photovoltaïque, dont la production représentent l'équivalent de la consommation d'énergie électrique de **700 foyers**, avec:

- **12 000 m<sup>2</sup>** toitures
- **6 000 m<sup>2</sup>** de panneaux solaires
- **1 MWc** de puissance installée
- **1 GWh** de production annuelle d'électricité renouvelable
- Dont **3** toitures biosolaires
- **3** sites seront réalisés directement en régie par la Ville avec **175 000 €** d'investissement.
- **12** sites seront gérés par un même opérateur, dans le cadre d'une concession de service d'un nouveau genre. L'opérateur sera chargé de l'installation, la maintenance et l'entretien des centrales solaires. La ville lui versera une redevance annuelle pendant toute la durée de la concession (15 ans).

# LE PROJET, SES AMBITIONS

Crise climatique, crise énergétique, face aux défis de ce siècle, l'adaptation des grandes métropoles du monde est une priorité.

Depuis plus de 15 années, Paris s'est fixée des objectifs très ambitieux notamment au travers de son plan climat et a agi en conséquence. Parmi ces objectifs, le développement des énergies renouvelables produites et consommées localement est une priorité pour la Ville de Paris.

Les actions de la Ville depuis plusieurs années ont été importantes et volontaristes avec dans un premier temps la création du dispositif « Quartiers populaires à énergie positive » initié dans le cadre du Budget Participatif de 2016, le dispositif QPEP prévoyait de produire de l'électricité ou de l'eau chaude de manière écologique et économique, pour contribuer à lutter contre la précarité énergétique dans les quartiers populaires. C'est le collectif citoyen Enercit'if qui a été désigné par la Ville de Paris pour porter et développer ce programme. Il a permis la création de **15 centrales solaires photovoltaïques** réalisées sur bâtiments publics et HLM, la puissance installée totale est de **730 KWc**.

Aujourd'hui la Ville de Paris constitue le top départ du grand plan solaire 2030 au travers d'un ambitieux programme intitulé « Energiculteurs » visant à termes l'ensemble des toits des bâtiments publics parisiens où cela est possible, de centrales de production solaires. Cette première phase du projet prévoit sur **d'installer 6000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, sur 12 000 m<sup>2</sup> de toitures, repartis sur 15 sites repartis à Paris**. Les travaux de 3 centrales seront réalisés en régie directe dès l'été 2023 et 12 autres unités seront soumises à un appel d'offre, leur construction est prévue à l'été 2024 .

Ce programme de production d'une énergie renouvelable locale, en circuit court, permettra de réduire de façon conséquente les factures énergétiques, d'augmenter la part des ENR dans la consommation électrique et de consolider un réseau parisien de production et d'approvisionnement d'énergie renouvelable parisien.



© Mairie de Paris - Marc Verhille

# LE PROJET, SES AMBITIONS

Trois toitures accueilleront des installations bio-solaires, combinant panneaux et végétalisation, les autres seront exclusivement dotées de panneaux. Toutes ont vocation à être raccordées directement aux bâtiments, et ainsi produire une part importante de l'énergie consommée par l'équipement. Concernant le montage des projets, trois toitures seront développées en régie (pour un investissement estimé à **175 000€**), et les douze autres seront réalisées en concession de service. C'est là la grande innovation du dispositif : pour éviter la multiplication de très petits projets peu susceptibles d'intéresser les opérateurs, les surfaces ont été réunies dans un seul et même lot de douze toitures. Par ailleurs, dans la mesure où l'opérateur ne pourra pas se rémunérer sur la revente d'énergie, compte tenu du modèle retenu d'autoconsommation, une redevance indexée sur la productivité des installations sera versée à l'opérateur chaque année par la Ville pendant la durée de la concession (**15 ans**). En contrepartie, le concessionnaire sera chargé de réaliser l'investissement (fourniture et pose de panneaux solaires), la mise en service, l'exploitation et la maintenance des installations. À l'issue de la concession, la Ville sera propriétaire des installations.

La procédure de sélection du concessionnaire a été lancée le 18 janvier dernier, et a vocation à se poursuivre tout au long de l'année 2023. Le lauréat sera connu à l'issue de la commission en tout début d'année 2024. Les premières réalisations sont attendues dans le courant de l'année 2024. Concernant les centrales en régie, les travaux d'installation seront réalisés dès 2023.

Un comparatif et une analyse des deux modèles (régie/concession de service) permettra de retenir le montage le plus pertinent pour la saison 2 d'EnergieCulteurs. Cette seconde édition aura également vocation à associer des tiers publics et privés. Les partenaires du Pacte « Paris Action Climat Biodiversité » sont d'ores et déjà impliqués dans l'élaboration du dispositif.

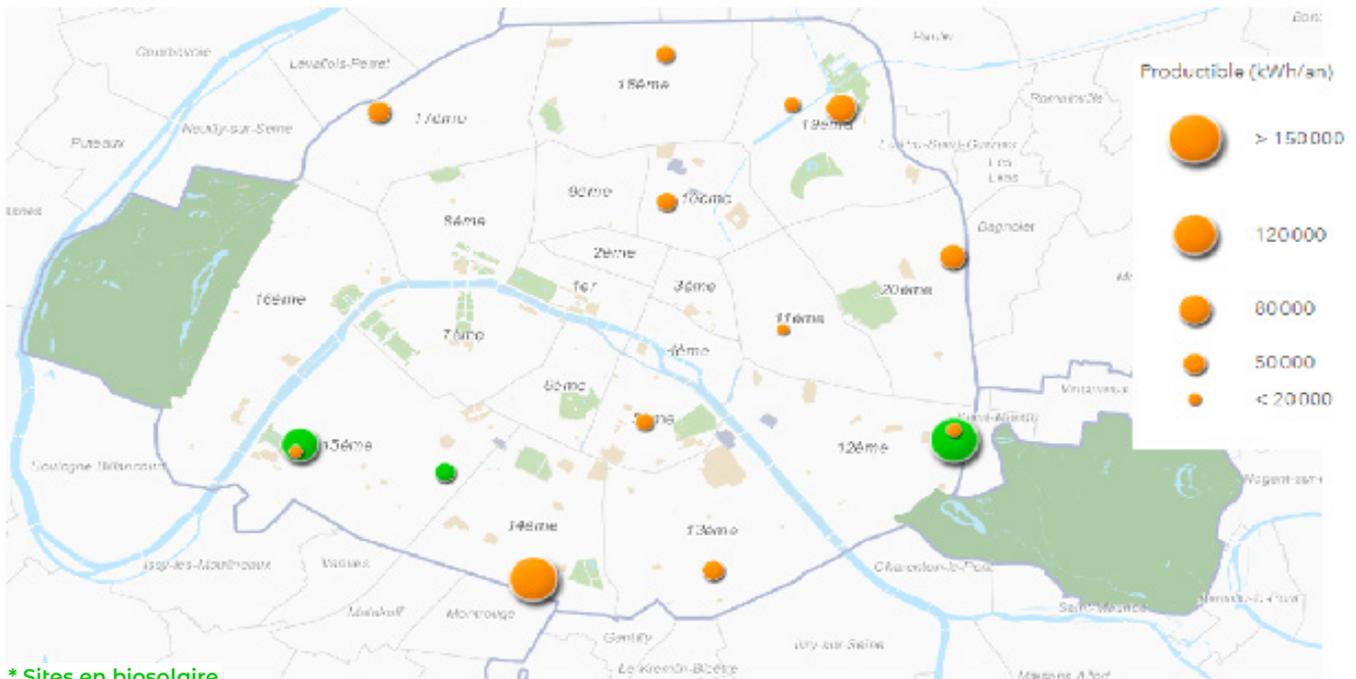
A Paris, l'APC accompagne les copropriétés dans leurs travaux de rénovations mais aussi de pose de panneaux solaires, comme par exemple sur ces 2 sites accompagnés, dans le 15ème et le 17ème :

<https://paris.coachcopro.com/fiche-de-site/2b5e07f0-f5b1-4832-8984-dca6ef0a3bdb>

<https://paris.coachcopro.com/fiche-de-site/ddf46c6e-8210-455d-8722-82bf9c03aedf>

# CARTOGRAPHIE ET CALENDRIER

## Cartographie :



\* Sites en biosolaire

- EM Mouffetard 5e
- Gymnase paradis 10e
- EM Popincourt 11e
- Collège G.Tillion 12e
- CISP M.Ravel 12e

- C V C.Bertheau 13e
- CS Elisabeth 14e
- EM Procession 15e
- EM Jondking 15e
- GS Saint-Charles/Varet. 15e

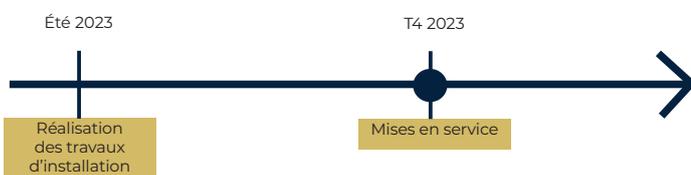
- EP Reims 17e
- EP Poissonniers 18e
- EM Emilie 19e
- Collège E.Varèse 19e
- Collège P. Mendès-France 20e

## Calendrier :

Concession



Régie



## CONTACT

**Mathurin Gallice-Genty**  
**Service de presse • [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)**  
**01 42 76 49 61**